

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 3 juillet 2023, à 19 h 30.
Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire, siège 1
Benoit Lussier, siège 2
Line Pellerin, siège 3
François Page, siège 4
Saül Bergeron, siège 5
René St-Pierre, siège 6

M. François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 30

2023-07-055

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.
4. **COMITÉS ET INFORMATIONS**
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1. Résolution pour les comptes payés et à payer de juin et juillet 2023.
 - 5.2. Entente intermunicipale pour le déneigement du 11^e rang.
 - 5.3. Résolution pour contrat de fauchage des fossés.
 - 5.4. Résolution 5^e programmation TECQ pour rediriger les travaux au 3^e rang.
 - 5.5. Dépôt du suivi budgétaire de janvier à juin.
6. **VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 6.1. Permis de construction du mois de juin 2023.
 - 6.2. Travaux Hydro-Québec dans le 10^e rang du 3 juillet au 17 juillet 2023.
 - 6.3. Fermeture du bureau municipal du 23 juillet au 5 août.
6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
7. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence

il est proposé par madame Liliane St-Hilaire,
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE l'ordre du jour est accepté.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2023-07-056

3.1 - PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance;

En conséquence,

il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tel que rédigé.
Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

INFORMATIONS / COMITÉS

LOISIRS

La Fête Nationale s'est passée sous la pluie. Il y a tout de même eu une parade et la soirée s'est passée dans l'école avec de la musique et des feux d'artifices.

Les Loisirs annoncent la vente de garage le 26 août. Le tout se fait en collaboration avec la FADOQ. Préparer vos choses à vendre et restez à l'affut pour les annonces sur la page Facebook des loisirs d'Aston.

RIGIDBNY

La régie est à la présentation du PGMR, la technique viridis est toujours favorisée dans la gestion des matières organiques. Pour ce faire, une subvention du MAMH de 250 000\$ sur 5 ans servira à l'embauche d'une ressource pour monter le projet de l'usine de tri pour les matières organiques. De plus, la régie fera l'embauche d'un employé pour 6 mois pour la grosse période. Dans les projets futurs, il y a la modernisation des écocentres d'ici 2024.

RISI

Prochaine réunion lundi le 10 juillet

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera fermée du 12 juillet au 16 août. Le transfert des livres a été effectué, venez voir les nouveautés avant les vacances.

CDÉ

Aucune rencontre du CDÉ

MADA

- Les repas hebdomadaires préparés au p'tit café seront suspendus jusqu'en septembre. Les repas au réfrigérateur seront toujours disponibles. Un repas surprise pourrait avoir lieu d'ici septembre, suivez la page Facebook du dépanneur et du p'tit café d'Aston.

MUNICIPALITÉ

- Le programme de gestion des actifs municipaux est rendu à 75%, nous avons reçu les bilans de santé des bâtiments et les prochaines étapes sur les travaux urgents ainsi que les photos, les plans des bâtiments et les détails techniques.
- Demain le 4 juillet 2023, nous allons visiter un système de traitement Bionest dans une autre municipalité.
- Pour les taxations, des avis de rappels seront envoyés, car certains comptes de 2022 n'ont toujours pas été remboursés. Un processus de vente pour taxes pourrait être enclenché.

ADMINISTRATION

2023-07-057

5.1 - COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Fournisseur	Description	Montant	# Chèque
Ville de Nicolet	Cour municipale	1 200,42 \$	7039
George Boudreault	Travaux voirie	1 769,47 \$	7040
Location Yvalain	Lame et adaptateur pour pelouse	89,57 \$	7041
RIGIDBNY	7/12 - Régie des déchets	3 430,00 \$	7042
RISI	3/4 - Régie incendie	17 294,82 \$	7043
MTQ	Remboursement AIRRL	110 633,00 \$	7044
François Noël	Salaire (04-06 au 01-07) 4 sem	3 565,34 \$	7045
La belle Québécoise	Diesel - Pelouse	63,00 \$	7046
Techni-Consultant	Gestion pour PGAM (75%)	9 198,00 \$	7047

Tbmaestro	Bilan bâtiment (PGAM) (2/2)	6 323,63 \$	7048
PLP Consultants	Logiciel maintien actifs (PGAM) (75%)	3 449,25 \$	7049
Groupe RDL plessis	Audit comptable 2022	9 600,41 \$	7050
Méga bureau	Copie NB et Couleur	91,80 \$	7051
Total des chèques		166 708,71 \$	
Recurrent			
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	353,65 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Bureau municipal (par 2 mois)	168,06 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Loisirs d'Aston (par 2 mois)	99,51 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Garage Municipal (par 2 mois)	57,68 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Salaire 04-06 au 01-07 (4 sem)	1 326,60 \$	Vir. bancaire
Lumicom	Plaque Civique et poteau	72,43 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité	57,61 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur	51,74 \$	Vir. bancaire
Grenco	Location photocopieur	118,51 \$	Vir. bancaire
Banque Nationale	Paiement de l'emprunt	2 098,90 \$	Vir. bancaire
Suite Microsoft	Licence Office mensuelle	80,71 \$	Visa
Total des virements		4 485,40 \$	

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence

il est proposé par monsieur Saül Bergeron

appuyé par monsieur René St-Pierre

et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2023-07-058

5.2 – RÉSOLUTION D'APPUI POUR UNE DEMANDE DE DÉNEIGEMENT DE LA VILLE DE DAVELUYVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire faire l'entretien hivernal (dénéigement et déglacage) pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 d'environ 1.21 kilomètres sur la route 261 à Maddington, 5.20 kilomètres sur le 11E Rang à Aston-Jonction et 1.59 kilomètres sur le rang des sapins à Ste-Eulalie;

CONSIDÉRANT QUE pour entretenir ces portions, la Ville de Daveluyville a besoin de l'approbation de la municipalité;

En conséquence

il est proposé par monsieur Benoit Lussier

appuyé par monsieur Saül Bergeron

et résolu,

Que la municipalité d'Aston-Jonction donne son approbation à la Ville de Daveluyville pour faire l'entretien hivernal (dénéigement et déglacage) pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 de la route située sur son territoire et décrite dans le préambule.

2023-07-059

5.3 - RÉSOLUTION POUR ATTRIBUTION DU CONTRAT DE FAUCHAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Aston-Jonction possède près de 14.2 kilomètres de fossés à double sens, soit un total de 28.4 kilomètres de fossés à faucher;

CONSIDÉRANT que les travaux ne seront plus réalisés par M. George Boudreault;

CONSIDÉRANT la municipalité a envoyé quatre demandes de soumission;

CONSIDÉRANT que le meilleur prix à ce jour est de 7,668\$ + tx pour l'entretien des fossés;

En conséquence

il est proposé par monsieur Saül Bergeron

appuyé par madame Liliane St-Hilaire

et résolu,

et résolu que la municipalité d'Aston-Jonction donne le contrat de fauchage des fossés à l'entreprise ML entreprise pour un montant de 7,668\$ plus les taxes applicables.

2023-07-060

5.4 - RÉSOLUTION 5^E PROGRAMMATION DE LA TECQ POUR INVESTIR LE MONTANT RESTANT SUR LE 3^E RANG.

ATTENDU que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

il est proposé par madame Line Pellerin

appuyé par monsieur Benoit Lussier

résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera portée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2023-07-061

5.5 – DÉPÔT DU SUIVI BUDGÉTAIRE

Le suivi budgétaire des 6 premiers mois de 2023 a été déposé.

VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 – PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUIN 2023

Un total de quatre permis de construction sont émis pour un total de 29 000 \$ en travaux.

6.2 – TRAVAUX HYDRO-QUÉBEC

Il y aura des travaux de décontamination par Hydro-Québec du 3 juillet au 17 juillet sur le 10e rang Nord-Est

6.3 - FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL.

La municipalité sera fermée du 23 juillet au 5 août pour les vacances de la construction.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question a été posée sur le développement éolien. Pour plus de détails sur cette discussion, la séance est disponible sur YouTube au lien suivant : https://www.youtube.com/watch?v=z_lzT7NWyfg&t=1389s

2023-07-062

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 20h07.

Christine Gaudet,
Mairesse

François Noël,
Directeur général & greffier-trésorier